



Commune de Moeurs - Verdey

1 rue des Marnières
51120 MOEURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

ARRÊTÉ n°2021 / 22

**RELATIF A LA DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
DE LA ZONE 30 DE L'AGGLOMÉRATION DE
VERDEY**

Le Maire de Moeurs-Verdey

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6

Vu le code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-4 et R411-25 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

Vu l'avis du conseil départemental – CRD de Montmirail, autorité gestionnaire de la voirie concernée, en date du 15/07/2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une zone 30 telle que définie à l'article R110-2 du code de la route est créée sur l'ensemble de l'agglomération de Verdey : rue des Sources (RD346), rue du Moulin, rue du Morin.

ARTICLE 2 : Les aménagements seront réalisés conformément au projet de sécurisation établi en septembre 2019 par l'Observatoire de la Sécurité Routière du Département de la Marne, comprenant notamment :

- La mise en place de la signalisation règlementaire à chaque entrée d'agglomération
- La suppression du marquage axial sur la rue des Sources (RD346)
- Le marquage au sol de la zone 30 sur la rue des Sources en entrée d'agglomération et en rappel
- L'implantation d'un marquage coloré pour la mise en évidence des priorités à droite sur la rue des Sources.
- L'implantation d'un marquage d'alerte coloré en amont des entrées d'agglomération sur la RD346

ARTICLE 3 : Conformément à la réglementation en vigueur, la constatation de l'aménagement cohérent et de la mise en place de la signalisation fera l'objet d'un prochain arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Moeurs-Verdey est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Commune.

Une copie est adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Fait à Moeurs-Verdey,

le 17 novembre 2021

Le Maire, Claude POUZIER

